



Le jeudi 10 décembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME **L'accessibilité, condition de la liberté !**

A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme, le Collectif pour une France accessible entend rappeler que l'accessibilité est une condition de la liberté, de la citoyenneté et de la participation sociale !

Dans son combat, le Collectif fait sienne cette citation de Martin Luther King : *« Il vient un temps où la coupe est pleine et où les hommes ne supportent plus de se trouver dans les abîmes du désespoir. J'espère, Messieurs, que vous pourrez comprendre notre légitime et inévitable impatience ! »*

Le Collectif dénonce une politique française indigne qui, notamment avec l'ordonnance du 26 septembre 2014 et la loi du 5 août 2015, méprise le droit fondamental à la liberté et à un égal accès aux biens et services de chaque citoyen. L'accessibilité est un véritable enjeu de société qui concerne l'intégralité de la population.

Le Collectif demande par conséquent aux pouvoirs publics de respecter les engagements internationaux et de faire appliquer le principe de la conception universelle.

A l'occasion de la journée mondiale des droits de l'Homme, le Collectif pour une France accessible entend rappeler la définition sociologique de l'accessibilité avancée par David Caubel, à savoir *« la capacité d'atteindre un bien, un service ou une activité »*.

Or en France, en 2015, une personne ayant une déficience motrice n'a pas la liberté de choisir son médecin ou son logement. Les infrastructures ne sont pas adaptées aux déplacements des parents avec poussettes ou des voyageurs et usagers avec bagages. Et comment admettre qu'une personne déficiente visuelle ne puisse pas faire ses démarches administratives sur internet ? Quel genre de société est incapable de prendre en compte la fatigabilité des personnes âgées et des femmes enceintes ?

Plus que jamais, l'accessibilité concerne tout le monde :

- **Les personnes en situation de handicap**, quelle que soit leur déficience, représente 10 à 15% de la population selon le rapport mondial sur le handicap de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS); environ 11 millions de personnes en France selon l'INSEE.
- **Les personnes âgées** : il est indispensable d'anticiper le vieillissement démographique car près d'un quart de la population française aura plus de 65 ans dans une dizaine d'années selon l'INSEE. Beaucoup de personnes âgées sont contraintes d'entrer prématurément en maison de retraite du fait de la non-accessibilité de leur logement.
- **Les familles** : notamment les parents avec les poussettes, les femmes enceintes. 35% des foyers de 5 personnes et plus rencontrent des problèmes d'accessibilité selon un sondage APF commandé à l'IFOP.
- **Les cyclistes** qui ont besoin d'une voirie sans obstacles à la roue et des cheminements sécurisés

---

Pour rejoindre ou contacter le collectif : [collectif.france.accessible@gmail.com](mailto:collectif.france.accessible@gmail.com)

Le site du collectif : [collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr](http://collectifpourunefranceaccessible.blogs.apf.asso.fr)

[www.facebook.com/Collectif-pour-une-France-Accessible-1230195330330927/?fref=ts](https://www.facebook.com/Collectif-pour-une-France-Accessible-1230195330330927/?fref=ts)



- **Les piétons qui ont également besoin de trottoirs débarrassés de toutes sortes d'obstacles**
- **Les livreurs et les manutentionnaires** pour des questions de préservation de la santé au travail
- **Les nombreux voyageurs avec bagages et les 80 millions de touristes étrangers** accueillis chaque année qui ont la nécessité d'une signalétique, composante essentielle de l'accessibilité.

A titre d'exemple, la Banque Mondiale évalue à ce jour, entre 15 et 20%, la perte de marché touristique en France en raison de l'inaccessibilité des infrastructures. Une information qui vient confirmer que l'accessibilité est moins un coût, qu'un moteur de développement en étant un investissement créateur d'emplois non délocalisables et de recettes supplémentaires, en plus d'être un véritable enjeu sociétal.

**Le Collectif pour une France accessible rappelle aux pouvoirs publics qu'ils ont le devoir de respecter les engagements internationaux et de faire appliquer le fameux principe de la conception universelle qui se définit comme : « *La conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale.* »**

**Contact presse :**

**APF : William Bastel : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37 – [william.bastel@apf.asso.fr](mailto:william.bastel@apf.asso.fr)**